GROUPE GRISONI

SITE DE VUADENS

PLAN DE MOBILITÉ

NOVEMBRE 2024

Table des matières

CONTEXTE 2
CADRE POLITIQUE 2
MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES DE BASE 3
PÉRIMÈTRE D'ACTION 3
INFRASTRUCTURE EXISTANTE 4
Réseau routier 4
Réseau de transports publics 5
Réseau de mobilité douce 6
Parking voitures et deux roues 7
Disponibilité en recharge électrique 7
Autres infrastructures internes 8
BILAN DES PRATIQUES DE MOBILITÉ DE L'ENTREPRISE 8
Sondage 8
Résultats du sondage 8
Personnel d'exploitation (chantier) 9
Problématiques et contraintes 10
PLAN DE MOBILITÉ 11
1. Personnel du site de Vuadens 11
2. Personnel technique du Groupe Grisoni 12
3. Personnel d'exploitation du Groupe Grisoni 12
ORGANISATION ET COMMUNICATION 13
ÉVALUATION ET SUIVI 13
CONCLUSION 13

CONTEXTE

Le Groupe Grisoni emploie plus de 1400 collaboratrices et collaborateurs fixes, répartis sur une quinzaine de sites en Suisse romande. Il regroupe 9 entreprises du secteur de la construction qui œuvrent dans les domaines du génie civil, du bâtiment, des travaux spéciaux, de la géothermie, de la déconstruction et du désamiantage, des travaux ferroviaires, de la construction bois et de l'entreprise générale.

Le Groupe Grisoni s'engage à adopter une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ambitieuse et exemplaire, tant sur le plan environnemental que social. Cette politique de durabilité, dont un des objectifs est d'atteindre le net zéro d'émissions de gaz à effet de serre en 2050, appelle à entreprendre des mesures en lien avec la mobilité des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, tout en gardant l'attractivité en tant qu'employeur. Par ses activités et le nombre croissant de chantiers, la mobilité du personnel représente aujourd'hui un défi quotidien : la rationalisation des déplacements professionnels sur les chantiers et des trajets pendulaires, l'optimisation des parcours entre les sites du Groupe et les chantiers, ainsi que la mise en relation des collaboratrices et collaborateurs pour réduire le nombre de véhicules utilisés et la demande en places de stationnement disponibles, etc.

Par la mise en place de ce plan de mobilité, le Groupe Grisoni veut inciter son personnel à se déplacer différemment, ainsi que l'accompagner dans un changement des pratiques.

Ce rapport présente le plan de mobilité du Groupe Grisoni mis en place en 2024 pour le site de Vuadens. Dans ce cadre, des mesures spécifiques ont été conçues, tant pour la mobilité pendulaire que pour les déplacements professionnels sur les chantiers.

CADRE POLITIQUE

La loi sur la mobilité du canton de Fribourg (LMob, RSF 780.1), appliquée depuis le 1er janvier 2023, oblige les entreprises de plus de 50 employés (équivalent plein temps durant toute l'année) à établir un plan de mobilité (art. 49 al. 1, 3 et 4). Le délai pour sa mise en place est de 2 ans depuis l'entrée en vigueur de la loi, soit au plus tard le 31 décembre 2024.

Le Groupe Grisoni, avec plus de 50 collaboratrices et collaborateurs affiliés au site de Vuadens, est dans l'obligation légale de « disposer d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque ». Il doit le déposer auprès de la commune de Vuadens qui se chargera de le publier.

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES DE BASE

L'établissement et la mise en œuvre du plan de mobilité se sont basés sur une méthodologie comprenant les phases suivantes :

- **Définition du périmètre d'action et analyse des pratiques existantes en matière de mobilité d'entreprise** : La définition du périmètre d'action du plan de mobilité du Groupe Grisoni est fondamentale pour proposer des mesures adaptées à chaque succursale du Groupe. En effet, des mesures fonctionnelles dans le canton de Genève ne seront pas forcément pertinentes dans la région de Bulle.
- **Analyse de l'infrastructure existante** : Elle concerne la collecte et l'analyse des données, telles que les liaisons ferroviaires, les modes de mobilité douce et les réseaux routiers à proximité des succursales du Groupe. Le développement du réseau et des cadences des transports publics, des infrastructures pour la mobilité douce, etc. varie d'un canton à l'autre, d'une région à l'autre, de la ville à la campagne. La connaissance de l'ensemble de ces éléments est fondamentale à l'élaboration de mesures spécifiques et adaptées aux différentes situations.
- **Etat actuel des pratiques de mobilité au sein de l'entreprise et du personnel** : Le Groupe Grisoni a tenu à donner la parole à son personnel concernant la mobilité et les mesures envisageables dans le cadre du plan de mobilité. À cette fin, un sondage a été adressé aux collaboratrices et collaborateurs présents physiquement sur l'ensemble des sites du Groupe. L'objectif de ce sondage est de recueillir des informations détaillées sur les pratiques et les habitudes, ainsi que les craintes et les souhaits du personnel.
- **Proposition d'un plan de mobilité** : Sur la base des informations récoltées lors des phases précédentes, un plan de mobilité a été élaboré. Le Groupe Grisoni a voulu concevoir un plan incitatif et non contraignant, visant à offrir aux collaboratrices et collaborateurs l'opportunité de prendre leurs responsabilités pour un report modal planifié en fonction de leurs besoins.
- **Phase test du plan de mobilité pendant une période de 6 mois** : Le plan de mobilité proposé a ensuite été testé par l'ensemble du personnel travaillant sur le site de Vuadens, ainsi que par tous les cadres du Groupe pour certaines mesures.
- **Mise en œuvre du plan mobilité** : Un deuxième sondage sera effectué à la fin de la phase test et concernera le personnel de la succursale de Vuadens. Sur la base des résultats du sondage, le plan de mobilité sera adapté en conséquence et des mesures plus contraignantes y seront intégrées si nécessaire.

PÉRIMÈTRE D'ACTION

Plusieurs entreprises du Groupe Grisoni sont implantées sur terre fribourgeoise, dont celle de Grisoni-Zaugg à Vuadens, qui est le siège du Groupe et à Domdidier, ainsi que Fracheboud à Châtel-St-Denis. Ces trois sites doivent faire l'objet d'un plan de mobilité selon la LMob. Le présent rapport concerne uniquement le siège.

Le site de Vuadens est composé de trois bâtiments :

- Le bâtiment administratif (A) situé au chemin de Planchy 20
- Les bâtiments du dépôt et de l'atelier (B et C) au chemin de Planchy 16

Suite à la construction de ces bâtiments, le Groupe s'est installé dans les bâtiments B et C en 2012, puis dans le bâtiment A en 2014, situés dans la zone industrielle de Planchy, sur le territoire de la commune de Vuadens.

Le personnel administratif, technique et d'exploitation compte environ 350 collaboratrices et collaborateurs. Parmi elles, près de 150 travaillent régulièrement dans le bâtiment administratif, une trentaine sont affectés au dépôt et à l'atelier, tandis que le reste opère sur les chantiers.

Figure 1 : Site de Vuadens et ses bâtiments

INFRASTRUCTURE EXISTANTE

Réseau routier

Le site de Vuadens se trouve dans la zone industrielle (ZI) de Planchy sur la commune de Vuadens à la limite de la commune de Bulle.

La carte ci-dessous montre les accès routiers à la ZI de Planchy. Le site Grisoni peut être atteint :

- Via la route de contournement H189, sans traverser la ville de Bulle :
  - Depuis la bretelle d'autoroute A12, sortie 4 Bulle
  - Depuis la région d'Avry-devant-Pont - La Roche - Riaz
  - Depuis le sud du district de la Gruyère (Vallée de l'Intyamon, Val de Charmey, Broc)
- Depuis l'ouest en passant par la zone industrielle de Vuadens Ouest ou depuis le centre du village.

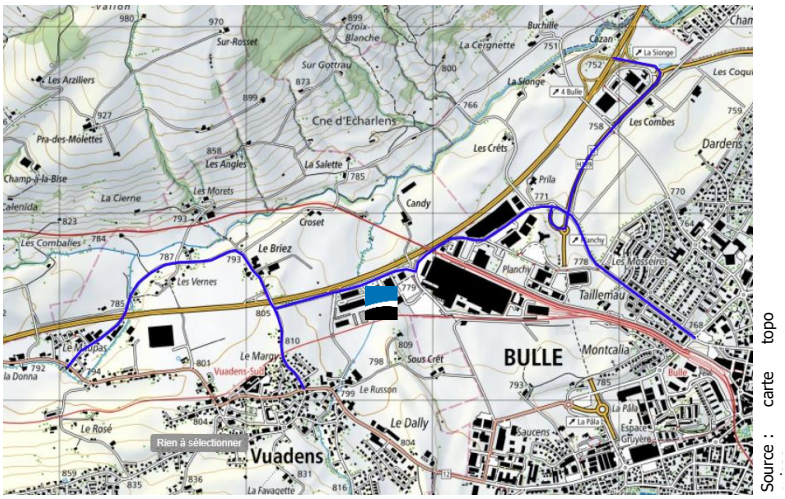

Figure 2 : Accès par la route du site de Vuadens

Réseau de transports publics

L'agglomération bulloise est desservie par le réseau Mobul composé de trois lignes (Figure 3) qui relient La Tour-de-Trême à Riaz (ligne 201), Morlon à Vuadens (ligne 202) et Bulle à la zone industrielle de Planchy (ligne 203).

L'arrêt de bus le plus proche est « Bulle, Industrie », de la ligne 203, situé à 5 minutes à pied. D'ici décembre 2024, la ligne 201 sera prolongée sur Epagny et Marsens, augmentant la desserte de ces villages.

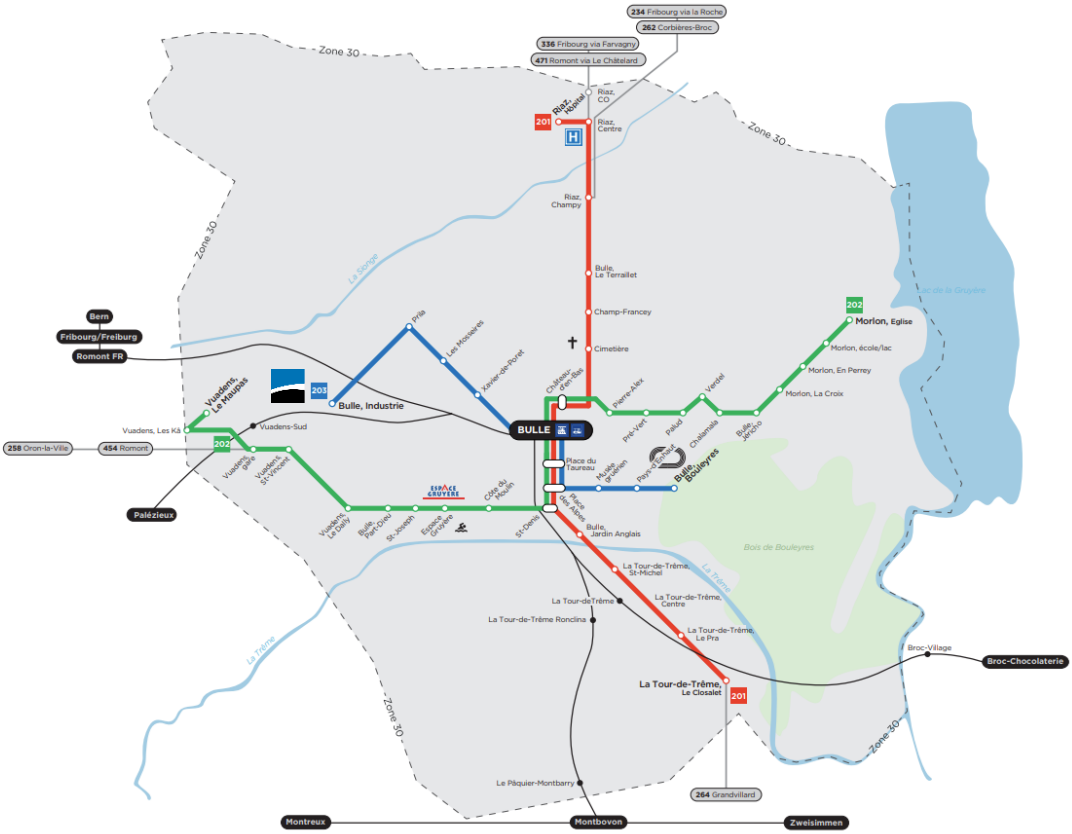

Figure 3 : Carte de la zone 30 des dessertes de bus MOBUL

Depuis Fribourg, un bus direct (Figure 4), passant par la rive droite de la Sarine, permet aux villages de cette région d'accéder au centre de Bulle.

Depuis l'extérieur de l'agglomération bulloise, le réseau ferroviaire des TPF/CFF (Figure 5) relie la gare de Bulle en train depuis :

- Palézieux en passant par Châtel-St-Denis : Le train circule à la double cadence horaire et s'arrête à tous les arrêts.
- Fribourg, via Romont : Le train circule à la double cadence horaire, aucun arrêt n'est possible dans les villages de cette ligne.
- Broc avec arrêt à la Tour-de-Trême : Le train circule à la double cadence horaire.
- Montbovon : Le train circule à la cadence horaire avec arrêt à tous les villages.

Figure 4 : Tracé bus (source CFF)

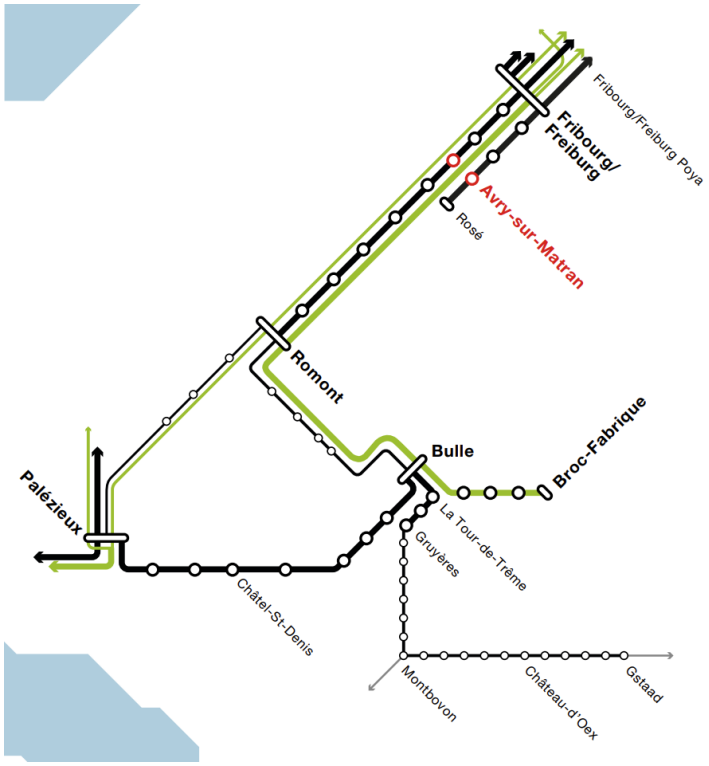

Figure 5 : Carte du réseau ferroviaire de la région de Bulle (rapport de la région de planification Fribourg (2030))

Réseau de mobilité douce

La carte suivante présente les itinéraires disponibles autour de la zone industrielle de Planchy. L'accès au site de Vuadens est difficile à vélo et peu sécurisé. Ceci malgré l'existence de routes secondaires à faible trafic (en orange sur la carte), qui sont souvent mal entretenues en hiver. De plus, la traversée des voies vers la centrale de chauffe de Gruyère Énergie est complexe tant pour les vélos (escalier avec glissière pour les vélos), que pour les piétons à mobilité réduite (pas de rampe).

Une voie verte pour les cyclistes et les pétions relie la gare de Bulle à l'arrêt de bus « Bulle, Industrie » et offre un accès sécurisé et sans trafic.

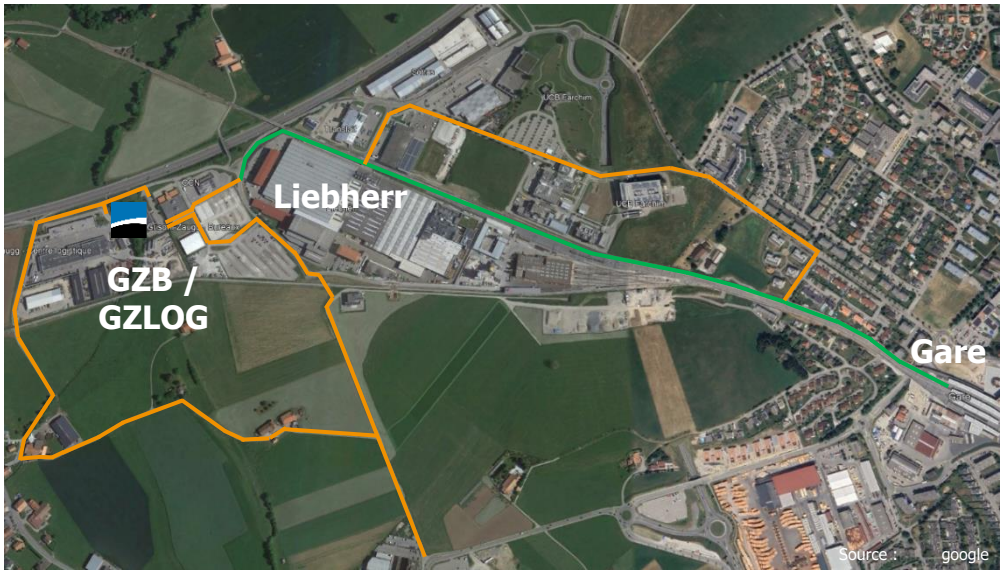

Figure 6 : Accès au site de Vuadens en mobilité douce

Depuis l'arrêt de bus « Bulle, Industrie », un accès piéton a été aménagé afin d'éviter l'utilisation de la route de Planchy, qui ne dispose pas de trottoir. Un passage a ainsi été créé entre le site de Liebherr Formation et le parking du bâtiment administratif de Grisoni.

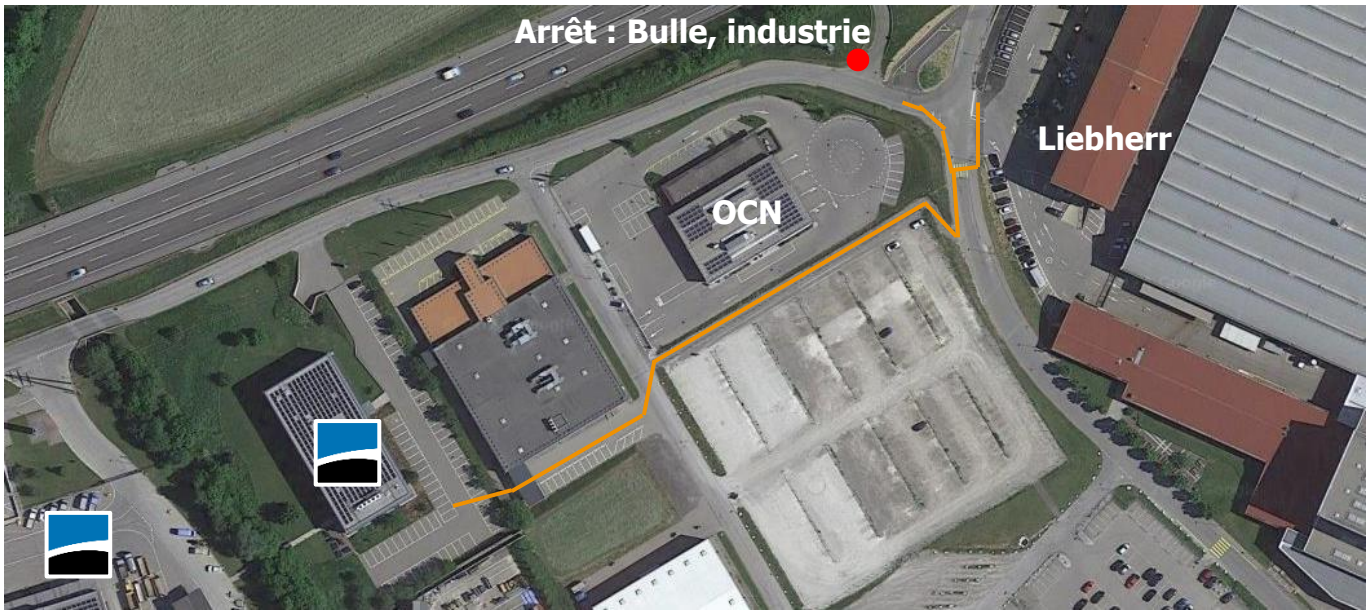

Figure 7 : Accès au site de Vuadens à pied depuis l'arrêt de bus « Bulle, industrie »

Parking voitures et deux roues

A ce jour, le site de Vuadens met à disposition de son personnel les parkings gratuits suivants :

- Bâtiment administratif :
  - Extérieur et non couvert :
    - 55 places de parc
    - 6 places visiteurs
    - 2 places pour personnes handicapées
    - 6 places deux-roues
- Garage (Bâtiment administratif) :
  - Intérieur et couvert :
    - 23 places de parc
    - 12 places pour vélos
- Bâtiments dépôt et atelier :
  - Extérieur et non couvert :
    - 140 places de parc
    - 2 places visiteurs

Les places pour les vélos disponibles dans le garage du bâtiment administratif disposent de supports à vélo, d'une étagère avec crochet (ex. pour poser les casques) et de prises électriques.

Disponibilité en recharge électrique

Depuis plusieurs années, le parc de voitures de fonction du Groupe Grisoni comprend en partie des véhicules électriques. Dans ce cadre, des bornes de recharge de 11kW (10x) et 22 kW (2x) sont mises à disposition du personnel du site ainsi que des visiteurs. Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'une voiture de fonction électrique bénéficient également d'une borne installée à leur domicile.

Les bornes de recharge sont accessibles à l'ensemble du personnel, qu'il dispose ou non d'une voiture de fonction.

Autres infrastructures internes

Les bâtiments sont équipés de vestiaires avec douches et casiers permettant aux « sportifs » de pouvoir se doucher et se changer en arrivant au travail.

BILAN DES PRATIQUES DE MOBILITÉ DE L'ENTREPRISE

Sondage

Les objectifs du sondage étaient, d'une part, de connaitre les habitudes et pratiques du personnel en matière de mobilité et, d'autre part, d'élaborer un plan de mobilité tenant compte de leurs idées, de leurs propositions et de leurs craintes vis-à-vis de la mobilité.

Le sondage a été transmis à l'ensemble du personnel administratif et technique du Groupe, ainsi qu'au personnel du dépôt et de l'atelier de Vuadens.

Le sondage comportait les volets suivants :
- Habitudes de transport pendulaire : type et temps de transport, kilomètres parcourus, utilisation du véhicule à titre privé pendant la journée, etc.
- Habitudes de transport professionnel : type de véhicule, fréquence d'utilisation, etc.
- Degré d'acceptation pour passer à un autre type de mobilité et le covoiturage
- Questions ouvertes permettant à chacun de s'exprimer librement : remarques, idées, craintes, etc.

Le sondage était obligatoire et le taux de retour a été d'environ 90%.

Résultats du sondage

Sur la base des réponses, une cartographie des distances entre le domicile et le lieu de travail (Vuadens) a été établie. Celle-ci a été mise en relation avec le temps de déplacement, que ce soit en voiture ou en transports publics. Les résultats sont reportés dans les graphiques ci-dessous.

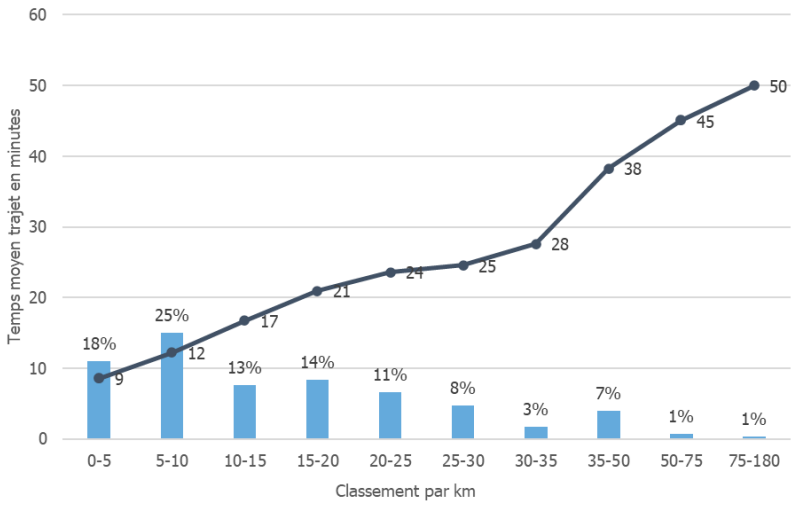

Figure 8 : Classement des trajets en voiture selon des classes kilométriques

L'analyse des déplacements en voiture (Figure 8), qui représentent plus de 90% des trajets pendulaires, montre les éléments suivants :

- En moyenne, la distance domicile-travail est de 16.6 kilomètres et le trajet en voiture prend 18 minutes
- Plus de la moitié du personnel met moins de 20 minutes pour se rendre au travail
- Environ un tiers du personnel possède une voiture de fonction et plus de la moitié l'utilise plusieurs fois par semaine, voir quotidiennement
- Un tiers du personnel fait, ou est enclin à faire, du covoiturage.

Lors du sondage, les déplacements en transports publics (Figure 9) représentent environ 6.5% du total. Toutefois, l'analyse des données montre que potentiellement un tiers du personnel pourrait se déplacer en transports publics, car il habite dans la zone 30 du réseau MOBUL et mettrait en moyenne 27 minutes, porte à porte, pour atteindre le site de Vuadens.

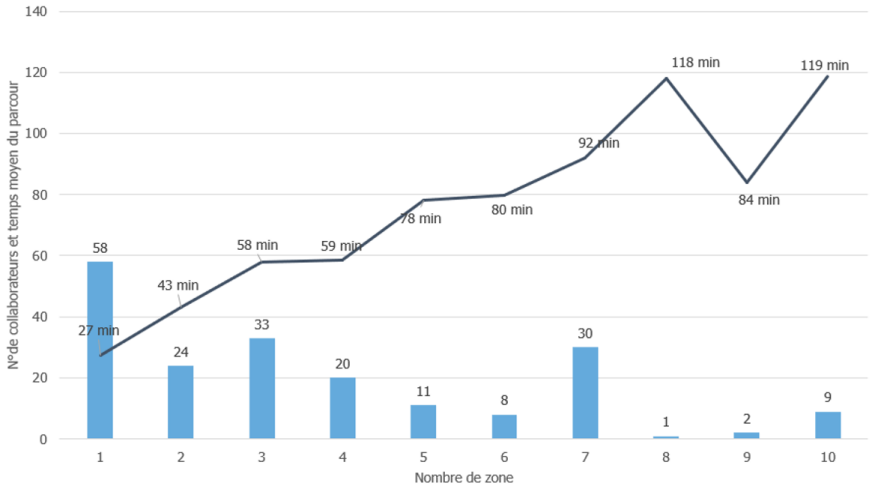

Figure 9 : Classement des trajets en TP par nombre de zones et temps moyen

Malgré la proximité du lieu de travail pour le personnel résidant dans le village de Vuadens, le trajet en transports publics prend 25 minutes. En effet, il n'existe pas de ligne directe entre Vuadens et la zone industrielle de Planchy, un détour via la gare de Bulle est donc obligatoire. Il est possible d'atteindre le lieu de travail à pied en 20-25 minutes depuis le centre du village, cependant le chemin d'accès n'est pas sécurisé, car les piétons marchent sur la route.

Le temps de trajet depuis la région de Charmey s'élève à 80 minutes, principalement en raison de la correspondance à la gare de Bulle, où une attente de 30 minutes est nécessaire.

Personnel d'exploitation (chantier)

Le personnel d'exploitation se rend sur le lieu de départ (succursale) par ses propres moyens. La plupart des trajets pendulaires se font en véhicule motorisé, bien que le covoiturage soit désormais ancré dans les habitudes. L'utilisation des transports publics n'est pas adaptée aux horaires de départ du personnel vers les chantiers.

Pour le personnel d'exploitation de chantier, les trajets entre la succursale et les chantiers sont gérés par le Groupe Grisoni depuis de nombreuses années, de façon globale, au moyen de véhicules motorisés. La variabilité des horaires des chantiers (jours, nuits, 3*8h, etc.), et donc des horaires de départ et d'arrivée sur le site de la succursale, complexifie la gestion des transports du personnel.

Les mesures déjà mises en place sont les suivantes :

- Navettes en début et en fin de journée entre les succursales du Groupe permettant de transporter le personnel d'une succursale vers une autre en fonction du chantier sur lequel la collaboratrice ou le collaborateur doit se rendre
- Covoiturage du personnel depuis la succursale vers le chantier ou depuis le domicile vers le chantier
- Gestion du personnel d'exploitation en fonction du domicile et des emplacements des chantiers.

Problématiques et contraintes

Le sondage a également permis de mettre en évidence des problèmes structurels ainsi que certaines craintes exprimées par le personnel :

- Les horaires de la ligne 203, qui dessert le site de Vuadens, ne sont pas nécessairement adaptés aux horaires des activités de l'entreprise. Par exemple, le 1er bus arrive à l'arrêt « Bulle industrie » à 5h51. Ainsi le personnel est, au mieux, sur son lieu de travail à 6h, alors que le site ouvre à 5h30
- La cadence de la ligne 203 est limitée à 2 bus par heure
- Certains temps d'attente pour les correspondances à la gare de Bulle sont trop longs. Par exemple, le matin, les trajets en provenance de Châtel-St-Denis nécessitent un temps d'attente de 30 minutes à la gare de Bulle, en raison d'un délai de transfert insuffisant entre les trains et les bus
- Le manque de places de parc en raison de l'augmentation des effectifs (tant dans le bâtiment administratif que dans ceux de l'exploitation)
- L'allongement des temps de trajet domicile-travail pour les personnes utilisant les transports publics entraînant une complexification de la gestion familiale.

PLAN DE MOBILITÉ

Comme déjà mentionné, le Groupe Grisoni est actif sur l'ensemble du territoire de la Suisse Romande. L'objectif du plan de mobilité du Groupe Grisoni est d'encourager sa collaboratrice ou son collaborateur à « délaisser » sa voiture personnelle et/ou de fonction au profit de moyens de déplacement alternatifs, et de l'accompagner dans cette transition. Un plan de mobilité incitatif a donc été établi. Il se veut non contraignant, offrant ainsi au personnel la possibilité de prendre ses responsabilités pour un report modal planifié selon les besoins de chacun.

Le plan de mobilité a été introduit au printemps sur le site de Vuadens. Les mesures proposées visent à améliorer la mobilité pendulaire et professionnelle, en encourageant le personnel à prendre des décisions responsables concernant ses déplacements, tant sur le plan personnel qu'environnemental. En effet, les émissions de CO_2 liées aux transports constituent une part significative des émissions globales du Groupe Grisoni.

Le plan de mobilité proposé est subdivisé en plusieurs périmètres d'action :

1. Personnel administratif et technique du site de Vuadens, personnel des dépôts et des ateliers de Vuadens : il concerne l'ensemble du personnel sans distinction de fonction
2. Personnel technique de l'ensemble du Groupe Grisoni : il concerne tous les cadres du Groupe possédant une voiture de fonction
3. Personnel d'exploitation de l'ensemble du Groupe Grisoni : ce volet concerne tout le personnel de chantier.

1. Personnel du site de Vuadens

Mesure 1 : Bon de mobilité

Le personnel bénéficie d'un bon unique de CHF 250.- pour tester des moyens de déplacement alternatifs. Ce bon peut être utilisé pour effectuer les achats ou actions suivants :

1. Achat d'un abonnement de transports publics (de parcours, ½ tarif, etc.)
2. Achat ou réparation d'un vélo, d'une trottinette ou d'un autre véhicule mécanique ou électrique
3. Équipements pour la mobilité douce (veste de pluie, gants, pare-boues, etc.)
4. Mise en place d'un covoiturage régulier.

Pour les points 2 et 3, il n'y a pas de distinction concernant le lieu d'achat.

Mesure 2 : Mise à disposition de vélos

Quatre vélos mécaniques sont disponibles sans réservation à la vélostation de la gare de Bulle pour tout le personnel. L'emprunt de ces vélos se fait sans réservation, mais les personnes qui les utilisent sont contraintes de les redéposer à la vélostation chaque jour.

Trois vélos électriques (deux vélos 45 km/h et un vélo 25 km/h) sont aussi à disposition du personnel sur réservation sur le site de Vuadens. Ils permettent de se rendre facilement aux alentours.

Tous les vélos sont équipés de sacoches, de casque et de gilet et peuvent être également utilisés dans le cadre privé durant le week-end.

Mesure 3 : Véhicules de service

Deux véhicules de service sont mis à disposition sur le site de Vuadens. Ils peuvent être réservés via l'application Outlook et utilisés pour des déplacements professionnels ou privés lorsque la personne est venue en mobilité douce.

Mesure 4 : Véhicules Mobility

Le Groupe a conclu un abonnement professionnel auprès de Mobility. Chaque membre du personnel souhaitant bénéficier de cette prestation dans un cadre professionnel doit souscrire à un compte rattaché à l'abonnement du Groupe.

Mesure 5 : Covoiturage

Le Groupe encourage le covoiturage et a mis en place un canal permettant d'y déposer les offres et les demandes.

2. Personnel technique du Groupe Grisoni

Les cadres du Groupe Grisoni disposent d'une voiture de fonction, qu'ils peuvent également utiliser pour leurs déplacements privés. Afin de les inciter à opter pour un report modal tout en bénéficiant de la gratuité du transport choisi, différentes mesures leur sont proposées :

Mesure 1 : Abonnement demi-tarif

Le Groupe Grisoni rembourse l'abonnement demi-tarif dès que des trajets professionnels sont effectués en transports publics.

Mesure 2 : Abonnement flexible

Les cadres peuvent se faire rembourser un abonnement flexiAbo en 2ème classe ou équivalent lorsqu'ils souhaitent venir de manière flexible tant en voiture qu'en transports publics. Les transports publics doivent être utilisés au minimum 80 jours par année.

Mesure 3 : FAIRTIQ

Le Groupe Grisoni offre un budget mobilité pour l'utilisation des transports publics d'un montant de CHF 150.- par mois. Un partenariat a été conclu avec FAIRTIQ, permettant une mise en place simple et flexible de cette mesure. Elle a comme objectif le report modal au niveau professionnel, mais également au niveau privé. En effet, le budget de la collaboratrice ou du collaborateur couvre tous les déplacements en transports publics, de tous les membres de la famille, du chien et du (des) vélo(s).

Mesure 4 : Véhicules Mobility

Pour les cadres du Groupe Grisoni, l'accès à Mobility est élargi aux déplacements privés. Cette mesure a pour objectif d'inciter l'utilisation des transports publics via la mise à disposition d'un moyen motorisé pour le dernier kilomètre.

3. Personnel d'exploitation du Groupe Grisoni

Les mesures déjà mises en œuvre dans le cadre des déplacements professionnels et pendulaires du personnel d'exploitation (chantiers), reportées ci-dessous, seront maintenues :

- Navettes en début et fin de journée entre les succursales du Groupe permettant de transporter le personnel d'une succursale vers une autre en fonction du chantier sur lequel la collaboratrice ou le collaborateur doit se rendre.
- Covoiturage du personnel depuis la succursale vers le chantier ou depuis le domicile vers le chantier.
- Gestion du personnel d'exploitation en fonction du domicile et des emplacements des chantiers.

ORGANISATION ET COMMUNICATION

Une personne responsable pour tous les aspects en lien avec la mobilité a été nommée au sein de l'équipe de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Elle est en lien direct avec la direction financière et administrative du Groupe.

Des ressources sont également disponibles pour la prise en charge des aspects administratifs et techniques, tels que l'assignation des codes d'accès à l'application FAIRTIQ, les réparations des vélos et des voitures.

La communication joue un rôle prépondérant pour faire adhérer le personnel au plan de mobilité proposé, qui se veut incitatif. Une interface « Teams » est disponible via différents canaux. Outre l'initiative « Bike to work », d'autres défis seront organisés tout au long de l'année, de manière incitative également.

ÉVALUATION ET SUIVI

Le plan de mobilité sera revu régulièrement afin de mesurer l'évolution de la situation, le changement des mentalités et la satisfaction du personnel. Cette évaluation se fera dans le cadre de notre politique RSE.

Avec la création de la nouvelle association Planchy 2050, regroupant à ce jour 6 grandes entreprises de la zone industrielle, des démarches sont en cours pour identifier des synergies sur l'ensemble de la zone, notamment en vue de mutualiser l'offre destinée au personnel. Cette offre comprendra une analyse des infrastructures nécessaires au développement de la zone, la mise en place d'une plateforme commune pour le covoiturage, ainsi que le développement de la mobilité douce.

CONCLUSION

Le Groupe Grisoni a voulu, par son plan de mobilité, encourager son personnel en l'incitant à changer de comportement, en lui offrant différentes solutions adaptées à sa fonction. Il a souhaité éviter de prioriser les places de parc ou de les rendre payantes. Cette première approche a permis de sensibiliser l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à la problématique existante du manque de places de parc, ainsi qu'aux exigences légales liées au report modal, auxquelles le site de Vuadens doit se conformer.

L'évolution de la situation sera régulièrement analysée et l'offre en prestations ajustée en conséquence, notamment en augmentant le nombre de véhicules de service en fonction du taux de réservations et d'utilisation. Si le plan de mobilité incitatif actuel ne permet pas d'atteindre les objectifs et résultats souhaités par la direction, de nouvelles mesures plus contraignantes devront être mises en place.